

**Portant DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame Carole BOURDELLES,
Attaché Titulaire**

Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité,

VU les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

VU l'arrêté RH n° 25.02.09 du 3 février 2025 portant avancement d'échelon de Madame Carole BOURDELLES, Attaché Titulaire, à compter du 1er janvier 2025,

CONSIDERANT que Madame Carole BOURDELLES, Attaché Titulaire, exerce les fonctions de Directrice des Ressources et de l'Administration,

ARRETE

ARTICLE I : Selon les dispositions de l'article L.2122.19 précité, il est donné délégation de signature à Madame Carole BOURDELLES, Directrice des Ressources et de l'Administration, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- les lettres de transmission de documents, les notifications juridiques,
- la certification de la conformité et exactitude des pièces, mandats de paiement,
- les devis, bons de commande et contrats ≤ 60 000 € H.T.,
- les marchés et avenants d'un montant ≤ 10 % du montant initial ou sans incidence financière, pour l'exécution des marchés et les ordres de service,
- les demandes de subventions,
- les justificatifs de recettes et de dépenses,
- les demandes de versement de recettes,
- les attestations de paiement,
- les bordereaux de mandats et de recettes,
- les décisions et documents relatifs aux comptes à terme,
- les attestations employeur destinées à France Travail,
- les attestations destinées aux agents,
- les états de service,
- les bordereaux de saisine adressés au Conseil médical et au Centre de Gestion.

ARTICLE II : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

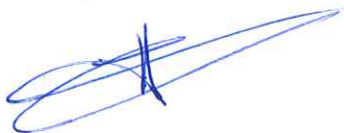
ARTICLE III : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Carole BOURDELLES, au poste la justifiant. Madame Carole BOURDELLES, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Fait à La Trinité, le 23 mars 2026

Ladislav POLSKI,
Maire de La Trinité

Spécimen de signature : Carole BOURDELLES



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressée, le 23/3/2026

Signature de l'agent

